

ALLIANZ IARD
1 cours Michelet
CS 30051
92076 PARIS LA DÉFENSE

	Votre Contrat Contrat n° AF331720239 Habitation située : 91600 SAVIGNY SUR ORGE
	Votre espace client allianz.fr 

M EL AOUAD MOSTAPHA
25 RUE DES ROSSAYS
91600 SAVIGNY SUR ORGE

Votre habitation

L'essentiel de votre contrat

Souscripteur : Monsieur Mostapha EL AOUAD

Date d'effet : 9 mars 2022

C'est le point de départ de votre contrat. La date d'effet sera prise en compte pour la mise en place des garanties retenues.

Echéance principale : 09 mars

C'est la date à laquelle votre contrat prend fin. Nous vous rappelons qu'il est renouvelé automatiquement chaque année à cette date par tacite reconduction. Il peut être dénoncé ou résilié par vous comme par Allianz selon les conditions indiquées dans les Dispositions générales.

Votre risque

Aux questions qui vous ont été posées avant l'établissement du présent contrat, formalisées dans votre Etude de besoins, vous avez répondu que votre habitation, dont vous êtes locataire et que vous occupez à titre de résidence principale, située à l'adresse :

25 RUE DES ROSSAYS ESCALIER 1 91600 SAVIGNY SUR ORGE

- est un appartement de 2 pièce(s) principale(s) (toute pièce de plus de 40m² compte pour deux pièces), situé à un niveau autre que rez de chaussée, rez de jardin ou dernier étage de l'immeuble sans dépendances de plus de 50 m²
- n'est pas située dans un immeuble faisant l'objet d'un classement ou d'une inscription en tout ou partie au titre des monuments historiques ou n'est pas par elle-même classée ou inscrite

Le contenu de votre habitation est garanti jusqu'à 10 000 euros.





Vos antécédents

Aux questions qui vous ont été posées, avant l'établissement du présent contrat, formalisées dans votre Etude de besoins, vous avez répondu qu'au cours des 36 derniers mois, précédant la souscription,

- vous n'avez pas fait l'objet d'une résiliation par un précédent assureur de votre contrat d'assurance habitation
- vous n'avez pas été responsable ou victime d'un ou plusieurs sinistres concernant le bien assuré ou mettant en cause votre responsabilité civile ou celle d'une personne vivant à votre foyer

Vous avez par ailleurs répondu qu'à ce jour :

- vous n'avez pas fait l'objet d'une suspension de garantie ou d'une procédure de résiliation par votre assureur actuel au titre de votre contrat d'assurance habitation.

Vos garanties

Toutes les garanties sont expliquées et précisément définies dans les Dispositions générales de votre contrat.

Vous avez choisi :

Les garanties :

- Incendie et événements assimilés, tempête, grêle, neige
- Dégâts des eaux
- Bris des glaces ou d'autres biens de niveau 1
- Catastrophes naturelles, Catastrophes technologiques
- Biens emportés en voyages-villégiature
- Frais complémentaires
- Responsabilité civile : incendie/dégâts des eaux, séjours/voyages/fête familiale, propriétaire d'immeuble et vie privée
- Défense pénale et recours suite à accident

L'option répondant à vos besoins spécifiques :

- Dommages électriques / Perte du contenu du congélateur

Le renfort de garanties :

- Remplacement à neuf

Les franchises :

- Vous avez choisi de souscrire une franchise générale de 225 euros sur les garanties « dommages aux biens » et l'option dommages électriques de votre contrat.
Toutefois, si une franchise plus élevée figure au « Tableau des montants de garanties et de franchises » des Dispositions générales « Allianz habitation », c'est cette dernière qui s'applique.
- Pour vos garanties « responsabilité civile vie privée » et « responsabilité civile propriétaire d'immeuble », nous ne prenons en charge que les sinistres d'un montant supérieur à 225 euros.
Cette disposition ne s'applique pas aux dommages corporels.

Chez Allianz, les franchises ne sont pas indexées.





Votre cotisation

Cotisation annuelle : **148,39 euros** (hors taxes)

Votre cotisation inclut 5,90 euros de contribution au Fonds de Garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions payable en une seule fois (1), 14,52 euros au titre de la garantie « catastrophes naturelles » et 8,28 euros au titre de la garantie « défense pénale et recours suite à accident ».

A compter de la seconde mensualité, le paiement s'effectue par prélèvement mensuel de 14,17 euros sur votre compte bancaire le 15 de chaque mois.

Vous réglez en ligne un acompte de 17,24 euros sur votre 1ère mensualité.

L'indice de souscription FFB est fixé à : 1055,20

L'indice FFB est fixé par la Fédération Française du Bâtiment. Il permet de mesurer le coût de la construction immobilière en France.

(1) Incluse dans le montant de l'acompte
Exonération TVA (article 261C du CGI)

Les informations importantes

Vous certifiez que les informations précédentes et vos réponses aux questions posées figurant dans l'Etude de besoins N° AF331720239 qui sert à l'établissement de ce contrat, sont exactes. A votre connaissance, elles n'ont pas changé entre la date d'établissement de votre Etude de besoins et la signature de ce contrat.

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance ; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui-ci, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr,

- par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés - Case courrier S1805 - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz ☐ Oui ☒ Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les Dispositions générales ou notices d'information et, de manière générale, aux sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au cœur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.





Grâce à l'adresse email ou au numéro de téléphone que vous nous avez indiqué, vous bénéficiez automatiquement de notre service e-courrier dont les modalités sont précisées dans les Dispositions générales. Vous acceptez ainsi que nos services ou votre Conseiller utilisent cette adresse ou ce numéro de téléphone pour vous communiquer nos courriers de gestion ou les différentes informations liées à votre contrat. Vous pouvez à tout moment renoncer à ce service selon les conditions expliquées dans les Dispositions générales.

L'adresse de messagerie électronique que vous nous avez communiquée vous appartient. Elle sert notamment à l'envoi de vos documents contractuels. En cas de changement, vous vous engagez à la mettre à jour à chaque fois.

Le contrat est conclu dès votre paiement de l'acompte en ligne.

A l'issue de la souscription et du paiement effectif de l'acompte, nous vous enverrons un courrier électronique comportant les documents contractuels au format PDF (Dispositions générales et particulières). Vous êtes invité à conserver ces documents, en les enregistrant ou les imprimant. Informez-nous si vous n'avez pas reçu ce message dans un délai de 48 heures à compter de votre souscription. En effet, sans manifestation de votre part auprès d'Allianz, nous considérerons que vous avez reçu ce message et les documents qu'il contient.

Vous reconnaissez avoir reçu avec l'Etude de besoins précédant la conclusion du contrat :

- un exemplaire des Dispositions générales "Allianz Habitation" réf. COM16258

Vous reconnaissez en avoir pris connaissance et les accepter.

Vous reconnaissez avoir également été informé et pris connaissance des facultés et modalités de renonciation en cas de démarchage ou de souscription à distance, indiquées dans les Dispositions générales.

Si la conclusion de votre contrat a été effectuée de manière électronique et si vous avez opté pour le paiement des cotisations par prélèvement automatique, la signature des présentes Dispositions particulières retrace également votre consentement au prélèvement automatique dans les conditions prévues au mandat SEPA.

Fait à PARIS LA DÉFENSE, le 8 mars 2022

L'Assureur

Le Souscripteur

